

**DU 22 AU 25
AVRIL 2025**

**STAGE FÉMININES
STADE DE LA PLAINE**



U7F À UI5F

NÉE DE 2018 À 2010

OUVERT AUX NON LICENCIÉES

60€ LA SEMAINE



CONTACT

**JUAN : 0695331074
553138@LPIFF.FR**

ORGANISATION ET PROGRAMME

- 9H30 : rendez-vous au club house
- 9H55 : début des séances
- 11H45 à 13H : repas au club house
- 13H à 14H15 : temps calme
- 14H30 : reprise des activités
- 16H15 : fin des activités
- 16H30 à 16H45 : goûter collectif
- 17H : fin de la journée



REPAS : PRÉVOIR UN PIQUE-NIQUE POUR LE DÉJEUNER

WU7 / WU8	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matinée	<u>PROGRAMME EN COURS DE PLANIFICATION</u>				
Après-midi					

WU9 - WU11	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matinée	<u>PROGRAMME EN COURS DE PLANIFICATION</u>				
Après-midi					

WU12 - WU15	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matinée	<u>PROGRAMME EN COURS DE PLANIFICATION</u>				
Après-midi					

RÈGLEMENT



Tout manquement aux règles instaurées pendant le stage entrainera la fin du stage et l'interdiction de participer au stage suivant.

Chaque participant(e) est tenu(e) de respecter ses coéquipières, ses éducatrices et toutes les personnes, dans ses actes et ses paroles, ainsi que les installations et le matériel mis à sa disposition.

Le respect et la bienveillance étant des notions indispensables au bon déroulement de ces moments en collectivité.

Aucun remboursement ne sera dû en cas d'exclusion d'un joueur.

En cas d'impossibilité de participer à l'entièreté des activités indiquées lors de l'inscription, les frais engagés ne seront pas remboursés.

ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Maillot, Short, Chaussettes, Crampons,
Imperméable (K-way), Gourde

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Catégorie :

S'inscrit au stage d'hiver pour les jours suivants :

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Licenciée : 20€ / jour 60€ / semaine

Non licenciée : 25€ / jour 70€ / semaine

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné..... (père /mère) autorise mon enfant

.....

- à rentrer seul
- à être photographié / filmé dans le cadre des activités proposées.

En cas d'urgence me contacter au

Personne autorisée à récupérer mon enfant

RENSEIGNEMENTS PAI

Régime alimentaire spécifique :

Allergies alimentaires connues :

Marche à suivre en cas de réaction allergique :

.....

Si votre enfant suit un traitement qui doit être administré durant les jours et horaires du stage, il faut impérativement une ordonnance du médecin.

À Clamart, le

Signature :